



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

football professionnel

Question écrite n° 46283

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des sports sur la préparation de la coupe du monde de 2010 en Afrique du sud. En effet, cette coupe du monde apparaît déjà comme un évènement sportif international de très grande ampleur, pour ce sport et surtout comme un tournant pour la reconnaissance internationale de ce pays, notamment auprès du continent africain. De plus, cet évènement sportif sera le premier rendez-vous mondial, pour le futur nouveau président de ce pays. La France se doit donc d'effectuer un effort particulièrement important pour figurer en bonne place dans le palmarès de cette coupe du monde. Il lui demande donc de lui indiquer les moyens mis en oeuvre par le Gouvernement dans cet objectif.

Texte de la réponse

Le secrétariat d'État aux sports est très attentif au développement du sport de haut niveau. À ce titre, il soutient notamment la préparation des équipes de France. Chaque année, près de 70 % des crédits alloués par le ministère chargé des sports aux fédérations sportives permettent de financer l'aide aux sportifs de haut niveau, dans le cadre d'une politique inscrite en action 2 du programme sport : Développement du sport de haut niveau. Cette aide contribue à la construction, sur plusieurs années, d'un travail de préparation qui vise notamment à mettre les équipes de France masculines et féminines dans les meilleures conditions pour gagner les compétitions de référence. La convention d'objectifs pluriannuelle de la Fédération française de football, dont le montant est évalué chaque année, prévoit une aide pour le parcours de l'excellence sportive (notamment les structures fédérales type pôle espoirs), pour la qualification et la participation des équipes de France espoirs et féminines aux compétitions internationales de référence. En 2009, cette aide représente la somme de 1 900 000 EUR soit 20 % du coût supporté par la fédération. S'agissant de la Coupe du monde de football en Afrique de Sud, événement hautement médiatisé organisé par la FIFA, aucune aide spécifique n'est demandée par la Fédération française de football pour la participation sous réserve de qualification de l'équipe de France, qui bénéficie par ailleurs de nombreux partenariats privés. Toutefois, dans le cadre des conventions d'objectifs 2009-2012, il est demandé aux fédérations de s'engager sur un certain nombre d'indicateurs financiers et sportifs. En ce qui concerne la Fédération française de football, les objectifs de participation et de résultats significatifs à la Coupe du monde 2010 ont été non seulement identifiés mais aussi clairement formalisés.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46283

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 avril 2009, page 3231

Réponse publiée le : 17 novembre 2009, page 10950